République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260305-15DCC050326-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 5 mars 2026	N° 15dcc050326

Le Conseil de communauté se réunit le jeudi 5 mars 2026, à 17h30 à l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 20 février 2026
Nombre de membres : 49
Quorum : 25
Nombre de membres présents : 38
Nombre de votants : 44

Présents : Bernard GIBERGUES, Béatrice DUPONT, Yves LE GOFF, Martial CLAVIER, Patrice BOUCHER, Karine HELIES, Christine CHEVALIER, Jean Luc CATTIN, Daniel GODEC, Jean-François TREGUER, Sandrine LAVIGNE, Gwendal LE COQ, Monique LOAEC, Jean-Christophe FERELLOC, Philippe LE POLLES, Marie Annick CREACHCADEC, Fabien GUIZIOU, Anne-Thérèse ROUDAUT, Marcel LE FLOC'H, Jean Michel LALLONDER, Hélène KERANDEL, Paul TANNE, Andrew LINCOLN, Catherine LE ROUX, Alain ROMEY, Lédie LE HIR, Roger TALARMAIN, Christine SALIOU, Olivier MARZIN, Hervé OLDANI, Denise MERCELLE, Olivier LE FUR, Valérie GAUTIER, Jacques LUCAS, Bernard CALVARIN, Nadège HAVET, André BEGOC, Guy TALOC

Excusé(s) : Sylvie RICHOUX donne pouvoir à Marcel LE FLOC'H (jusqu'à son arrivée), Marie Claire LE GUEVEL donne pouvoir à Paul TANNE, Marie BOUSSEAU donne pouvoir à Catherine LE ROUX, Danielle FAVE donne pouvoir à Jean-Luc CATTIN, Yannig ROBIN donne pouvoir à Andrew LINCOLN, Nadine ABJEAN, Caroline PRIGENT, Nadine KASSIS, Annick LE GUEN, Ludovic MORIN, Alain FLOUR,

Projet d'accord de territoire Agence de l'Eau Loire Bretagne 2026-2028 – petit cycle de l'eau

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre de son 12ème programme d'intervention a substitué les anciens accords de programmation par les accords de territoire. Une logique « d'objectifs de résultats » et « d'efficience » a également été introduite pour la rédaction de ces derniers.

Cet accord engage les collectivités sur l'ensemble des priorités de l'agence de l'eau au 12ème programme à savoir la réduction des pollutions des systèmes d'assainissement prioritaires (SAP), la réduction des micropolluants dans l'eau des stations d'épuration > 10 000 EH et la gestion intégrée des eaux pluviales.

L'agence de l'eau ne signera pas d'accord si l'ensemble de ces 3 thématiques n'est pas abordé dans une démarche de progrès de la collectivité.

L'accord est conclu à une échelle adaptée selon les territoires : EPCI, Syndicat, masse d'eau, bassin versant…

Il formalise :

- Les objectifs partagés que se fixent les signataires
- La programmation financière pour la réalisation des actions et l'attente des objectifs
- Les indicateurs de suivis techniques et financiers
- Le calendrier de réalisation du programme d'actions
- Les règles partagées définissant l'efficience de l'accord et sa poursuite

Il permet à la collectivité d'obtenir une majoration du taux d'aide de 25 % à 50 % pour les travaux sur les systèmes d'assainissement prioritaires (SAP) si le programme d'actions est jugé suffisamment ambitieux et réaliste par l'Agence de l'Eau

L'accord est signé pour une durée maximale de 3 ans.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260305-15DCC050326-DE

Quatre systèmes d'assainissement ont été classés en système d'assainissement prioritaires (SAP) par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne par délibération de son conseil d'administration du 11 décembre 2025: les systèmes d'assainissement collectif des communes de Landéda, Lannilis, Plouguerneau et Plouvien.

Le classement en SAP se justifie par deux conditions :

- Rejet dans une masse d'eau de cours d'eau à risque de non atteinte des objectifs environnementaux du fait des rejets ponctuels de macropolluants ou dans la ou l'une des masses d'eau situées immédiatement en amont
- Ils représentent les plus importants gains abordables de phosphore ou flux de macropolluants représentatifs de la pollution industrielle à l'échelle de chaque masse d'eau de cours d'eau cible et la masse d'eau immédiatement située en amont

Concernant le pôle eau et assainissement de la Communauté de communes du Pays des Abers, il convient de présenter un projet d'actions sur ces SAP à échelle du petit cycle de l'eau à savoir la réduction des pollutions des systèmes d'assainissement et la réduction des micropolluants dans l'eau des stations >10000 EH (station d'épuration de Lannilis uniquement dans ce cas) tout en y associant des projets portants sur la gestion intégrée des eaux pluviales.

Le plan d'actions est détaillé en annexe.

Il restera la validation définitive de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne de la prise en compte des projets uniquement en SAP dans l'accord de territoire.

Les grandes lignes des actions proposées sont :

COMMUNE	Masse d'eau cible	Description succincte de la démarche	Objectifs techniques annuels			Coût total estimé de l'opération	Subvention demandée
			2026	2027	2028		
LANDEDA	P : Brouennou C : Rivière de l'Aber Benoit Aval	Renforcer l'autosurveillance sur le réseau			1 débitmètre sur PR Kervihan	20 000,00 €	10 000,00 €
		Diagnostic sur le réseau de collecte des eaux usées		800 ml de réseaux diagnostiqués		8 000,00 €	4 000,00 €
		Extension du réseau secteur Saint Antoine **Sous réserves des capacités financières, des capacités de la station d'épuration et de l'étude qui sera menée préalablement**		Réalisation de l'étude	Réseau	500 000,00 €	250 000,00 €
TOTAL						528 000,00 €	264 000,00 €

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260305-15DCC050326-DE

COMMUNE	Masse d'eau cible	Description succincte de la démarche	Objectifs techniques annuels			Coût total estimé de l'opération	Subvention demandée
			2026	2027	2028		
LANNILIS	C : Rivière de l'Aber Benoit amont, Rivière de l'Aber Wrach amont	Projet de TREGLONOU	Forage : 300 000 €	Réseau de collecte : 952 729 € Poste de relevage : 179 000 € Réseau de relevage : 286 210 €		**1 717 939,00 €**	**858 969,50 €**
		Renouvellement et/ou réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées Travaux identifiés dans le cadre du schéma directeur assainissement	362 ml de réseau réhabilité et 260 ml de réseau renouvelé **218 000 €**	1 620 ml de réseau réhabilité et 60 ml de réseau renouvelé **282 000 €**		**500 000,00 €**	**250 000,00 €**
		Renforcer l'autosurveillance sur le réseau		1 débitmètre sur PR Paluden Pont		**20 000,00 €**	**10 000,00 €**
		Diagnostic sur le réseau de collecte des eaux usées	566 ml de réseaux diagnostiqués	523 ml de réseaux diagnostiqués		**10 890,00 €**	**5 445,00 €**
		Réalisation d'une campagne d'analyses des PFAS	1 campagne analyses entrée-sortie PFAS			**5 416,55 €**	**2 708,28 €**
		Réalisation d'une campagne d'analyses RSDE		1 campagne RSDE		**35 000,00 €**	**17 500,00 €**
TOTAL						**2 289 245,55 €**	**1 144 622,78 €**

COMMUNE	Masse d'eau cible	Description succincte de la démarche	Objectifs techniques annuels			Coût total estimé de l'opération	Subvention demandée
			2026	2027	2028		
PLOUGUERNEAU	Rivière de l'Aber Wrach aval	Renouvellement et/ou réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées Travaux identifiés dans le cadre du schéma directeur assainissement	585 ml de réseau réhabilité (diamètre 200 - amiante-ciment) Reprise de branchements **210 150 €**	182 ml de réseau réhabilité et 215 ml de réseau renouvelé **163 750 €**	920 ml de réseau réhabilité 195 ml de réseau renouvelé **347 000 €**	**720 900,00 €**	**360 450,00 €**
		Diagnostic sur le réseau de collecte des eaux usées		1300 ml de réseaux diagnostiqués Lilia - Poulpri		**13 000,00 €**	**6 500,00 €**
		Effectuer des diagnostics de branchement sur le secteur de Bassinic		52 branchements diagnostiqués	50 branchements diagnostiqués	**14 280,00 €**	**7 140,00 €**
		Renforcer l'autosurveillance sur le réseau		1 débitmètre sur PR Kervenny	1 débitmètre sur PR Carpont	**40 000,00 €**	**20 000,00 €**
		Réhabilitation du poste de relevage	Réhabilitation du poste de relevage de Poulpri			**50 000,00 €**	**25 000,00 €**
TOTAL						**838 180,00 €**	**419 090,00 €**

COMMUNE	Masse d'eau cible	Description succincte de la démarche	Objectifs techniques annuels			Coût total estimé de l'opération	Subvention demandée
			2026	2027	2028		
PLOUVIEN	FRGR1457	Renouvellement et/ou réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées Travaux identifiés dans le cadre du schéma directeur assainissement	15 ml de réseau réhabilité			**10 000,00 €**	**5 000,00 €**
		Diagnostic sur le réseau de collecte des eaux usées		625 ml de réseaux diagnostiqués		**6 250,00 €**	**3 125,00 €**
		Renforcer l'autosurveillance sur le réseau		2 débitmètres sur PR Saint Jaoua et Caelen	2 débitmètres sur PR Beausejour et Prat	**80 000,00 €**	**40 000,00 €**
		Etude technico-économique pour la réhabilitation et restructuration de la station d'épuration de Plouvien			Etude technico économique pour la réhabilitation et restructuration de la station d'épuration	**60 000,00 €**	**30 000,00 €**
TOTAL						**156 250,00 €**	**78 125,00 €**

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260305-15DCC050326-DE

L'actualisation du schéma directeur assainissement (comme évoqué lors du dernier conseil d'exploitation) pour un montant prévisionnel de 120 000 € sera également soumis à l'approbation de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le conseil d'exploitation eau et assainissement du 28 janvier 2026 a validé les actions à inscrire dans le futur projet d'accord de territoire de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Il convient d'associer des actions de gestion intégrée des eaux pluviales. A l'échelle de la Communauté de Communes du Pays des Abers, il est proposé d'intégrer les actions suivantes dans l'accord de territoire :

- Elaboration d'un schéma directeur eaux pluviales sur le territoire
- Gestion intégrée des eaux pluviales sur le projet de la ZA de Penhoat 2

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide, à l'unanimité, :

- ***d'approuver les actions à inscrire dans le futur projet d'accord de territoire de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne 2026-2028 (petit cycle de l'eau).***
- ***d'autoriser le président à signer l'accord de territoire 2026-2028 relatif au petit cycle de l'eau pour l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;***
- ***d'autoriser le président à solliciter les partenaires financiers et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces programmes ;***

Fait et délibéré à Plabennec
le 11 mars 2026,

Le Président,
Monsieur Jean François TREGUER

